



# Guide de haute-montagne

## fiche métier

PASSIONNÉ / EXPERT / PÉDAGOGUE

**Le métier de guide de haute-montagne** exige de sérieuses capacités physiques, techniques et morale et s'exerce dans un milieu à risque, la haute-montagne : chutes de pierre, avalanches, crevasses et glaciers, pentes vertigineuses. À ce titre il a vocation à :

- < **Encadrer et conduire** tout type de public en excursion ou en ascension en haute et moyenne montagne, notamment en veillant à sa propre sécurité à celle de ses clients par le choix des équipements et les mesures préconisées ;
- < **Enseigner** les techniques de l'alpinisme, mais également l'escalade, le ski de randonnée, le ski alpinisme, le ski hors-piste, randonnées à pied ou en raquettes, cascades de glace...), évaluer la capacité de ses clients et les mettre en confiance... ;
- < **Entraîner** aux pratiques précitées.

### Qualités essentielles requises

**Savoir** : connaissances du milieu (pleine nature, haute-montagne) – connaissance des matériels et techniques – satisfaire aux minimas techniques requis.

**Savoir-faire** : gérer le risque en haute-montagne (réduire les risques, organiser les premiers secours) – concevoir, coordonner et conduire la mise en œuvre d'un projet – organiser des actions de formations des publics – développer durablement les pratiques de l'alpinisme.

**Savoir-être** : leadership – adaptabilité – pédagogie – vigilance – autonomie – force morale – respect du milieu montagnard.

### Évolution professionnelle

**Diversification de l'activité** : la forte saisonnalité contraint très souvent le guide de haute-montagne à exercer une autre profession, lui permettant de s'assurer un revenu sur la totalité de l'année. Dans :

- le domaine sportif : moniteur de ski, pisteur-secouriste...
- des secteurs différents : commerce, agriculture, hôtellerie...

Un guide de haute-montagne peut devenir, après plusieurs années d'expérience, un formateur.

### Débouchés et employeurs

Le guide de haute-montagne exerce généralement en tant que travailleur indépendant en été comme en hiver. Certains travaillent avec des établissements scolaires, associations ou se spécialisent dans les voyages sportifs ou les expéditions.

**Travailleur indépendant** : bureau des guides, agences de voyages, raids sportifs.

**Salarié** : centres de tourisme, centres de formation.

### Formations et diplômes

**Diplôme d'État d'alpinisme – Guide de haute-montagne** (niveau II). La formation se déroule en **alternance** (formation et mise en situation professionnelle sous tutorat pédagogique).

Le cursus de formation s'étend sur une période de **3 à 7 ans** à partir de l'examen probatoire.

### Salaire

**Salaire de départ** : 300 € à 450 €/ jour (selon la saison).

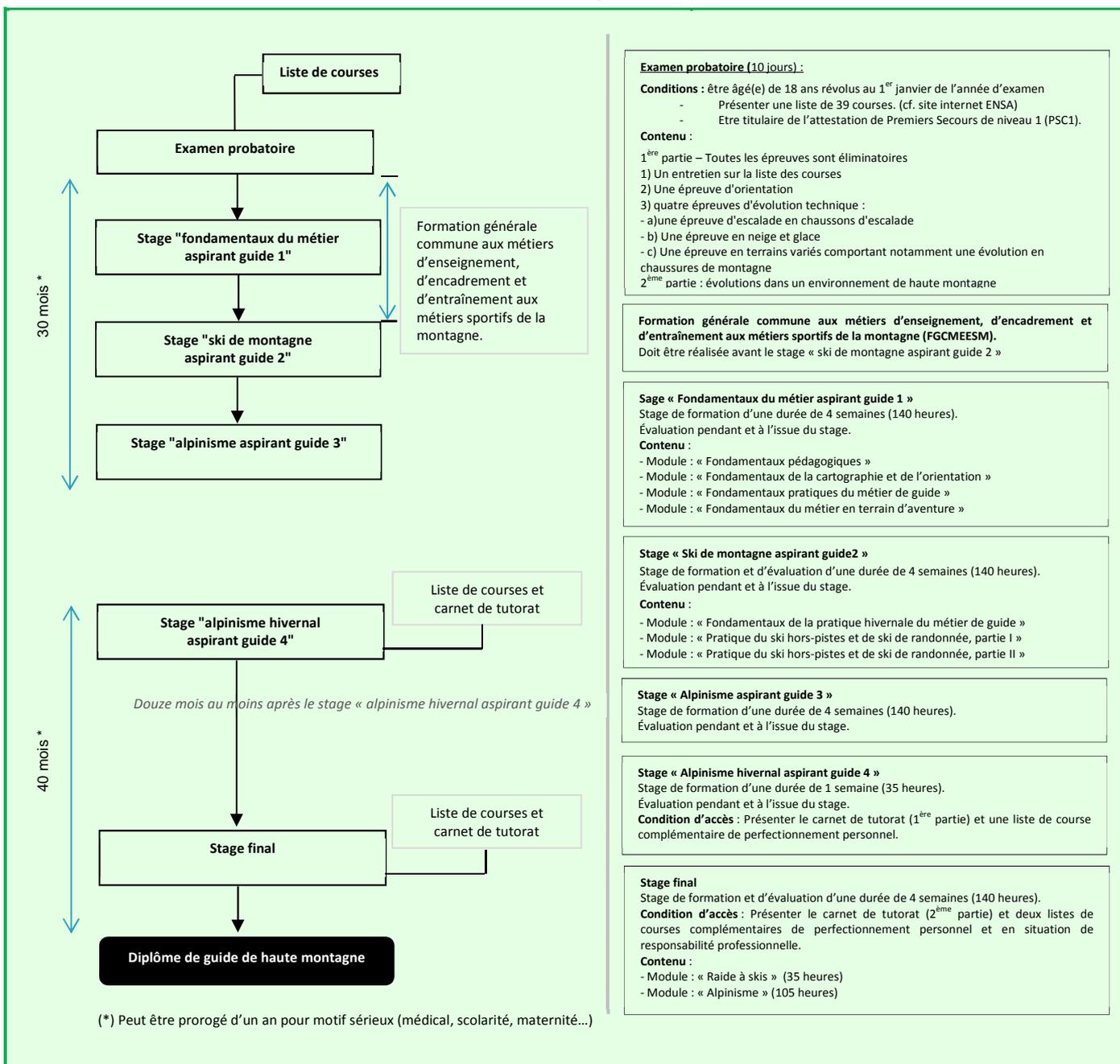
Les salaires sont très variables selon les conditions d'exercice. Les honoraires sont libres pour les travailleurs indépendants.

### Organismes de formation

**Coût moyen de la formation** : Le coût de la formation s'élève environ à **11 000 €** (cf. ENSM) mais des prises en charge existent selon le statut du stagiaire. Possibilité de financement de la formation professionnelle.

**Organismes de formation** : **L'ENSM** via l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme (**ENSA**) de Chamonix est la seule école nationalement habilitée à délivrer ce diplôme.

## Diplôme d'État d'alpinisme - Guide de haute-montagne



### Examen probatoire (10 jours) :

**Conditions :** être âgé(e) de 18 ans révolus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'examen

- Présenter une liste de 39 courses. (cf. site internet ENSA)
- Etre titulaire de l'attestation de Premiers Secours de niveau 1 (PSC1).

#### Contenu :

1<sup>ère</sup> partie – Toutes les épreuves sont éliminatoires

1) Un entretien sur la liste des courses

2) Une épreuve d'orientation

3) quatre épreuves d'évolution technique :

- a) une épreuve d'escalade en chaussons d'escalade

- b) Une épreuve en neige et glace

- c) Une épreuve en terrains variés comportant notamment une évolution en chaussons de montagne

2<sup>ème</sup> partie : évolutions dans un environnement de haute montagne

**Formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement aux métiers sportifs de la montagne (FGCMEESM).**  
Doit être réalisée avant le stage « ski de montagne aspirant guide 2 »

### Stage « Fondamentaux du métier aspirant guide 1 »

Stage de formation d'une durée de 4 semaines (140 heures).

Évaluation pendant et à l'issue du stage.

#### Contenu :

- Module : « Fondamentaux pédagogiques »

- Module : « Fondamentaux de la cartographie et de l'orientation »

- Module : « Fondamentaux pratiques du métier de guide »

- Module : « Fondamentaux du métier en terrain d'aventure »

### Stage « Ski de montagne aspirant guide 2 »

Stage de formation et d'évaluation d'une durée de 4 semaines (140 heures).

Évaluation pendant et à l'issue du stage.

#### Contenu :

- Module : « Fondamentaux de la pratique hivernale du métier de guide »

- Module : « Pratique du ski hors-pistes et de ski de randonnée, partie I »

- Module : « Pratique du ski hors-pistes et de ski de randonnée, partie II »

### Stage « Alpinisme aspirant guide 3 »

Stage de formation d'une durée de 4 semaines (140 heures).

Évaluation pendant et à l'issue du stage.

### Stage « Alpinisme hivernal aspirant guide 4 »

Stage de formation d'une durée de 1 semaine (35 heures).

Évaluation pendant et à l'issue du stage.

**Condition d'accès :** Présenter le carnet de tutorat (1<sup>ère</sup> partie) et une liste de course complémentaire de perfectionnement personnel.

### Stage final

Stage de formation et d'évaluation d'une durée de 4 semaines (140 heures).

**Condition d'accès :** Présenter le carnet de tutorat (2<sup>ème</sup> partie) et deux listes de courses complémentaires de perfectionnement personnel et en situation de responsabilité professionnelle.

#### Contenu :

- Module : « Raide à skis » (35 heures)

- Module : « Alpinisme » (105 heures)

## Ressources utiles

- **Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes :**

[www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr/](http://www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr/)

- **Ministère des sports :** [www.sports.gouv.fr/](http://www.sports.gouv.fr/)

- **École Nationale des Sports de Montagne (ENSM) :** [www.ensm.sports.gouv.fr](http://www.ensm.sports.gouv.fr)